

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(8\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 22 mai 1866](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 22 mai 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation4 p. (361r, 362v, 363r, 364v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 22 mai 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45476>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[22 mai 1866](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destinationAmiens (Somme)

Description

Résumé Sur l'affaire Jacquet. Godin retourne à Delpech les conclusions de ce dernier qu'il a annotées. Il passe en revue les additions qu'il a apportées. Il s'arrête sur un argument de Jacquet relatif à l'action du gaz sur les émaux des appareils, qui soumet à la critique tous les appareils produits pour lui par Godin et pas seulement la rôtière. Godin explique que si le tribunal suivait l'argumentation de Jacquet, ce serait une grave atteinte à l'industrie du secteur. Il informe Delpech qu'une lettre d'Alexandre Brullé, qu'il joint à la sienne, l'avertit qu'Ambroise Tardieu refuse de se prononcer sur l'usage des émaux sur les appareils de cuisson et la poterie culinaire

Mots-clés

[Aliments](#), [Appareils de cuisson](#), [Procédure \(droit\)](#), [Ressources naturelles](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)
- [Dauphin, Albert \(1827-1898\)](#)
- [Houlon \[monsieur\]](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [Salvetat, Alphonse Louis \(1820-1882\)](#)
- [Tardieu, Auguste Ambroise \(1818-1879\)](#)

Lieux cités [Reims \(Marne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Luise le 22 mai 1866

361

Monsieur Desprez

Je joint p vous retourner copie des
conclusions que vous m'avez envoyées. Elles
m'ont satisfait dans leur ensemble mais
je me suis permis d'y ajouter quelques
détails, et de rectifier certains passages sur les
faits vous remarquerez cela aux alinéas
6. 7. 8. 9. 25. 27. 32. 33. 41. 44. Vous verrez
page 2 la valeur des additions

au 6^{me} il me paraît utile de faire ressortir
le nombre d'objets mis en vente

au 6^{me} les plaidoiries auront à faire ressortir
que le prix de 27 francs résulte des remises
faites en fin d'année à chaque année 10%
conformément à nos tarifs puis on doit
ajouter remises supplémentaires à elles portées
en facture

Le sous du n° 20 vous paraîtra sans doute à
modifier pour plus de clarté quelque chose comme
en marge

Je rappelle surtout votre attention sur
le n° 28 et sur le n° 32 bis. Je vous
une nouvelle lecture il me paraît utile pour
le premier de rendre le plus clair et le plus
précis possible. et le second de faire entrer
dans les conclusions p vous si dans mes notes
signifiées qu'un premier instant je n'ai pu
produire avec espérance de rapport sur le personnage
de Reims tendant à démontrer que le gendre

Infirmerait les imaux par les souffres
 qu'il peut contenir. ce complément d'instruction
 était nécessaire à quelqu'un sous la compréhension
 pour pouvoir prétendre à la restitution
 de son traité avec moi et à de plus gros
 dommages et intérêts sans cela sur tous
 les appareils qu'il m'a fait fabriquer de
 la roussure était seule reprochable il aurait
 dû son affaire sous un jour difficile mais
 en prétendant que le gaz lui-même a une
 action sur les imaux tous les appareils
 deviennent critiquables. ce système me
 paraît même depuis que j'y pense peut
 être devoir être celui sur lequel se porteront
 les efforts de sa défense pour protéger
 l'opération. entendez vous je vous prie
 de suite avec M. Dauphin sur ce point
 et écrivez moi votre avis lorsque je
 vous en dirai il avait été convenu que vous
 demanderiez ce qu'on a permis par son
 administration avec vous sur quelque chose
 je vois de reste que la note qui a été
 produite était quelque chose dans le genre
 de ce que fait M. Sabatier

si quelqu'un arrivait à porter l'attention
 de la cour sur de prétendus dangers qui
 résultent de l'action du gaz sur le bœuf
 il ne suffirait donc pas que j'effraye de
 compliquer les dangers en contact avec les
 aliments pour que la cour fut satisfaite
 il est probable que l'emploi de bœuf devrait
 être en question d'une façon générale
 je n'aurais été pris que par un moyen de

Je ne saurais de prendre l'engagement
d'échanger les objets et de surpayer que des
monnaies sans plomb dans la limite du possible
et dans tous les cas de mon fournisseur que de
semblables à M. Jergent.

mais si la cour en arrivait à prononcer
la proscription du plomb ce serait la con-
gruence attente à la liberté de l'industrie
et assurément si elle prenait en considération
les obligations intérieures de Jergent ce serait
en pas fait dans cette voie si je ne pourrais
plus le mettre vitrifier à l'extérieur d'ustensiles
intérieurs en fonte. proscrirait-elle les peintures
à la urus ou le plomb est sûr ? proscrirait-
elle la police et la vaisselle de terre ou les
verres sont en plomb pur, armer vous
des moyens de défense sur ce point ils
abondent. et mon adversaire ne manquera
pas de prétendre que mes monnaies sont
dangereuses à l'extérieur comme à l'intérieur
parce que ces prétentions absurdes
pourraient utilement servir mes intérêts
mais à dire à la condition que l'off
Dauphin en passe recorte l'harmonie
et l'aggravation

la lettre de M. de Brühl que vous trouvez
dans le pte de la page vous fera voir que
je ne puis guère compter sur les hommes
placés dans des positions quasi officielles
M. Combes le Cardinal de refusé si ne dois
pas aller ailleurs ils ne veulent même pas

dire la suite lorsqu'il s'agit de plumer
 car j' demandais une comparaison de
 mes oncles à la potence de terre qui refus
 de faire les ayant procurés tous les deux
 j'aurai encore des quins à sous enloger
 j'ai le regret d'être absent par les affaires
 et de ne pas pouvoir m'occuper autant de
 cela que j'en voudrais
 Veuillez agréer mes très parfaites
 salutations

Godefr.

B. J. Je vous retourne en conséquence
 les lettres que vous m'avez envoyées
 vous remarquerez par une dernière
 lettre de M. Rouleau que la prison
 de M. Jarguet n'est pas une affaire
 grave et qui puisse me servir